

Nos prestations aux entreprises en un clin d'œil



PEB

Promotion économique
du canton de Berne



Les entreprises en bonne santé constituent l'épine dorsale de l'économie. Notre mission est d'offrir aux sociétés installées dans le canton de Berne une large palette de conseils et autres services pour les soutenir dans leurs activités. Envisagez-vous par exemple de créer votre entreprise, de lancer un projet novateur ou de vous développer à l'export ?

Vous trouverez ci-après des informations utiles sur nos prestations, notre réseau ainsi que des adresses de contacts.

Conseils et intermédiaire

Organe de contact de l'administration cantonale au service des entreprises

La PEB constitue le portail d'accueil au sein de l'administration cantonale, pour les entreprises. Nous vous aidons à entrer en contact avec les services communaux, cantonaux ou fédéraux compétents.

Intermédiaire pour l'immobilier, les terrains industriels et les contacts

Nous pouvons vous soutenir dans vos recherches de locaux, que ce soit pour des bureaux, des ateliers, des entrepôts ou des sites de production. Vous pouvez consulter l'offre actuelle dans notre banque de données immobilière sur www.berneinvest.com. Vous y trouverez également des terrains industriels appartenant au canton et dont nous assurons la commercialisation sur mandat du Conseil-exécutif du canton de Berne. Par ailleurs, nous disposons d'un large réseau de partenaires. Ceux-ci proposent des services dans de nombreux domaines. Vous trouverez les liens nécessaires sur : www.berneinvest.com > Qui sommes-nous ? > Réseau

Premiers conseils à l'adresse des PME et des créateurs d'entreprise

Pour faciliter le transfert de connaissances et de technologie, la PEB et ses partenaires proposent différents services aux PME et créateurs d'entreprise du canton de Berne :

sur mandat de la PEB, innoBE AG conseille les créateurs d'entreprise (jusqu'à trois heures gratuitement) et les PME (jusqu'à trois jours gratuitement) dans les domaines suivants :

Pour les **créateurs d'entreprise** du canton de Berne

- Premiers conseils sur le thème des idées, de la faisabilité, du business plan et toutes les questions relatives à la gestion d'une entreprise dans le cadre d'une création

Pour les **PME** du canton de Berne

- Vérification des potentiels d'innovation au sein de l'entreprise
- conseil pour générer de nouvelles idées de produits et services
- conseil dans la recherche de nouveaux champs d'activité destinés à devenir un nouveau pilier de l'entreprise
- conseil en matière d'évaluation et de réalisation de projets, de développement de l'entreprise ou de recherche de partenaires

innoBE AG, tél. 031 335 62 62, www.innoBE.ch, www.grueze.ch

Les organisations suivantes conseillent également les créateurs d'entreprise :

- Neunternehmerzentrum ZUT/WRT
Tél. 033 223 03 09, www.zut.ch
- Service de coaching du Jura bernois CEP
Tél. 032 492 73 00, www.cep.ch

Vous trouverez d'autres contacts susceptibles d'intéresser les créateurs d'entreprise sur :

www.berneinvest.com > Qui sommes nous ? > Réseau

Bonus d'exposition

Nous pouvons co-financer une première ou une deuxième participation à une foire internationale importante par un bonus d'exposition pouvant aller jusqu'à CHF 5000.-.

Vous trouverez de plus amples informations sur :

www.berneinvest.com > Prestations > Bonus d'exposition

Aides financières

Les aides au financement sont des prestations financières pouvant prendre différentes formes en fonction des projets. L'accent est mis sur une aide rapide et directe à des projets d'investissement novateurs. Nous pouvons par exemple participer aux frais de démarrage ou couvrir une lacune de financement. La contribution financière du canton de Berne évolue généralement entre 5 et 30 % des coûts totaux d'investissement ou des coûts individuels du projet.

Instruments

- Contribution aux investissements (à fonds perdu)
- Contribution aux investissements; remboursement conditionnel (sans intérêt)
- Réduction de la charge d'intérêts sur les crédits bancaires
- Aides fédérales (conformément à l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement, pour certaines communes des régions Jura bernois, Bienne-Seeland, Haute-Argovie, Emmental et Thoune)

Les aides financières peuvent être destinées à soutenir: les créations d'entreprise, les entreprises existantes ou en quête d'implantation dont les projets auront un fort impact économique pour le canton de Berne. Le but est de faciliter et d'accélérer la réalisation du projet.

Conditions générales

- Stratégie de développement, idéalement associée à un projet innovant ou au caractère exportateur
- Financement global et rentabilité sur le long terme assurés
- Maintien ou création d'emplois

Conditions spécifiques du projet

- Nouveauté de la prestation proposée par l'entreprise (marché, produit, production, etc.)
- Marchés cibles nationaux ou internationaux, pas de distorsion de la concurrence dans le canton de Berne

- Impact économique pour le canton de Berne
- Création d'investissements matériels (bureautique/informatique, machines [également leasing], équipements, outils), dans la recherche et le développement, dans les frais de démarrage (limitation temporelle), dans des activités marketing (p. ex. pour la prospection de marchés étrangers) et dans l'immobilier (p. ex. dans un nouveau bâtiment destiné à la réalisation d'un projet exportateur innovant)

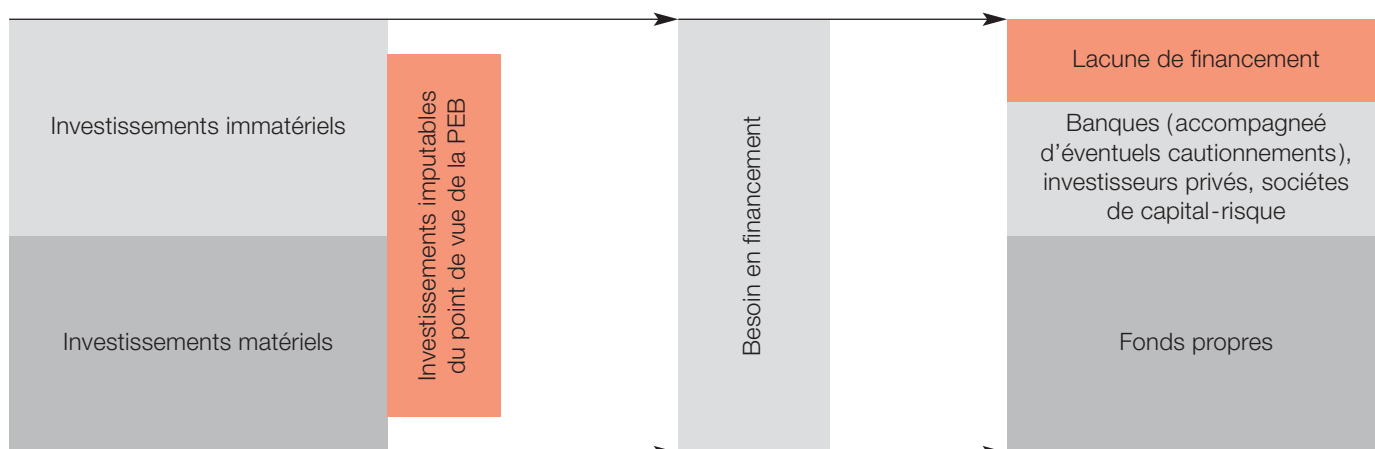
Possibilités et limites

Les aides financières servent à compléter les fonds propres, les fonds bancaires ou les fonds d'autres instituts de financement. Ils constituent un soutien au démarrage et servent soit à combler des insuffisances de financement, soit à alléger les coûts de démarrage. Le montant des aides financières est limité à 50 % au maximum des coûts d'investissements, resp. des coûts du projet déterminants. La limite maximale est fixée à CHF 500 000.-.

Aucune aide ne sera accordée pour surmonter des problèmes de liquidités, pour financer des projets d'assainissement ou de maintien des structures, pour transférer le siège de l'entreprise ailleurs en Suisse sans raisons liées à l'exploitation, pour effectuer des investissements imposés par les prescriptions légales ou des investissements de rattrapage.

Déroulement de la procédure

- Contact préalable avec un chef de projet de la PEB et présentation d'un business plan
- Offre de la PEB
- Demande formelle par l'entreprise ou par un partenaire financier extérieur (banque, société de capital-risque, etc.)
- Eventuellement, négociations de financement entre l'entreprise, le partenaire de financement et la PEB
- Décision de la PEB



Présentation graphique des aides financières

Exonérations fiscales et exonération des impôts sur les mutations

Le Conseil-exécutif peut accorder des exonérations fiscales aux entreprises en création, en développement ou en quête d'implantation, orientées sur les marchés extérieurs et dont les projets auront un impact important pour l'économie du canton de Berne. L'achat d'immeubles ou de terrain industriel peut faire l'objet d'une remise des impôts de mutation et de constitution de gages.

Les demandes sont étudiées par la PEB. Les mesures de soutien suivantes sont possibles :

- Exonération des impôts des personnes morales sur le capital et le bénéfice (max. 100 % pendant 10 ans) au niveau communal et cantonal. Conformément à l'arrêté fédéral en faveur des zones économiques en redéploiement (Lex Bonny), ceci est également valable au niveau fédéral pour certaines communes des régions du Jura bernois, de Bienne-Seeland, d'Emmental, de la Haute-Argovie et de Thoune.
- Exonération des impôts sur les mutations et la constitution de gages.

Critères d'évaluation spécifiques à l'exploitation et au projet

- Conditions identiques à celles des aides financières (voir page 2)
- Projet impliquant un changement structurel important pour les entreprises existantes
- Impact économique du projet pour le canton de Berne

Déroulement de la procédure

- Contact préalable avec un chef de projet de la PEB et présentation d'un business plan
- Demande formelle auprès de la PEB
- Prise de position de la commune du site adressée à la PEB (uniquement en cas d'exonération fiscale et non pour l'exonération des impôts sur les mutations)
- Prise de position de l'intendance cantonale des impôts
- Arrêté du Conseil-exécutif

Le réseau de la PEB

Chambres économiques régionales

Prestations au nom de la PEB :

- Collecte des informations économiques sur la région
- Gestion d'une banque de données sur les sociétés
- Organisation de manifestations économiques et de networking
- Distribution des publications de la PEB
- Soutien dans la recherche de bureaux, de sites de production ou d'espaces de vente

Wirtschaftsförderung Region Bern
Tél. 031 321 77 00, www.promotion.bern.ch

Chambre économique Bienne-Seeland
Tél. 032 321 94 94, www.cebs.ch

Volkswirtschaftskammer Berner Oberland
Tél. 033 828 37 37, www.vwkbeo.ch

Pro Emmental
Tél. 034 402 42 52, www.emmental.ch

Region Oberrargau
Tél. 062 922 77 21, www.oberrargau.ch

Chambre d'économie publique du Jura bernois CEP
Tél. 032 492 70 33, www.cep.ch

Clusters et centres de compétences

Prestations au nom de la PEB :

- Point de rencontre des entreprises travaillant dans l'industrie de précision, les technologies d'information et de communication, le génie médical, les services, le design, les technologies énergétiques et environnementales
- Plate-forme pour le développement et l'essor du cluster concerné
- Echange d'informations et d'expériences
- Encouragement de la formation et de la formation continue pour les membres
- Organisation de manifestations spécifiques à la branche

Cluster Précision
Tél. 032 321 94 94, www.precision-cluster.ch

Medical Cluster
Tél. 031 998 43 00, www.medizinal-cluster.ch

tcbe.ch, ICT Cluster Bern, Switzerland
Tél. 031 998 41 55, www.tcbe.ch

Wirtschaftsberatungs-Cluster Bern WBCB
Tél. 031 998 43 03, www.wbc.ch

energie-cluster.ch
Tél. 031 333 24 69, www.energie-cluster.ch

ZUT Zentrum für Umwelttechnologie
Tél. 033 223 03 09, www.zut.ch

Design Center AG
Tél. 062 923 03 33, www.designnet.ch

Cautionnements

Nous vous mettons en contact avec les coopératives de cautionnement.

Coopérative de cautionnement des arts et métiers
Tél. 034 420 20 20, www.bg-ccam.ch

SAFFA Bürgschaftsgenossenschaft für Frauen
Tél. 031 951 73 86, www.saffa.ch



PEB

Promotion économique
du canton de Berne



HOFER BSW

Vos interlocuteurs



Denis Grisel
Directeur de la Promotion économique
denis.grisel@berneinvest.com



Etienne Maillefer
Chef de projet région Jura bernois
etienne.maillefer@berneinvest.com



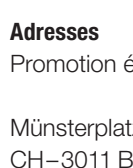
Stefan Jans
Sous-directeur et chef de projet région Berne
stefan.jans@berneinvest.com



Fredy Hachen
Chef de projet Controlling
fredy.hachen@berneinvest.com



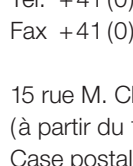
Manfred Böhnner
Chef de projet région Bienne-Seeland
manfred.boebner@berneinvest.com



Matthias Wenger
Chef de projet région Oberland bernois
matthias.wenger@berneinvest.com



Adrian Zysset
Chef de projet régions Emmental et
Haute-Argovie
adrian.zysset@berneinvest.com



Adresses

Promotion économique du canton de Berne (PEB)

Münsterplatz 3
CH-3011 Berne
Tél. +41 (0)31 633 41 20
Fax +41 (0)31 633 40 88

15 rue M. Chipot
(à partir du 1.7.2007, 7 place Robert Walser)
Case postale 1904
CH-2501 Bienne
Tél. +41 (0)32 321 59 50
Fax +41 (0)32 321 59 51

info@berneinvest.com
www.berneinvest.com